DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 21 DEC. 2004
SOUS LE N° A6806

045 1329

ABAX INDUSTRIE

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000€
Divisé en 100 Parts de 10 Euros chacune
Siège Social : VILLENEUVE LE ROI (94290)
Voie de Seine, Lieu-dit Le Ru Bateau
RCS CRÉTEIL B453 028 763,

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2004

Le Vingt Trois Novembre Deux Mille Quatre à Dix Heures,

L'Associé Unique de la Société ABAX INDUSTRIE a procédé à une réunion de l'assemblée générale ordinaire, au siège social.

*
* *

- Monsieur Gérard COTON,
préside la séance en sa qualité de Gérant
et d'unique Associé de la Société.

*
* *

L'Associé unique constate que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités.

*
* *

Puis, le Gérant et associé unique donne lecture de son rapport qui est ainsi libellé :

" Monsieur,

Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire, afin que vous puissiez vous prononcer sur l'opportunité de procéder à la nomination de Commissaires aux Comptes de la société ABAX INDUSTRIE.

En effet, compte tenu de la nouvelle orientation que je désire donner à la société, en ma qualité de gérant et d'unique associé, il convient de procéder à ces nominations.

Je vous propose la candidature :

- *De Monsieur Alain CATASINER*
 aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire,

et celle de

- *de Monsieur Michel LEVREL*
 aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant.

Ces nominations qui prendraient effet au 1er Avril 2004 date d'ouverture de l'exercice social actuel qui aura une durée exceptionnelle de neuf mois, seraient d'une durée de six exercices sociaux.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et je vous demande d'adopter le texte des résolutions que je vous soumets.

La Gérance ".

*
* *

La discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, l'assemblée générale adopte à l'unanimité, les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Compte tenu de la nouvelle orientation qui va être prise prochainement par la société, l'assemblée générale constate qu'il convient de procéder, dès à présent, à la nomination de Commissaires aux Comptes de la société, titulaire et suppléant. En conséquence, elle décide de nommer :

1. Aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire,

Monsieur Alain CATASINER,
Né le 28 Février 1940 à PARIS (75004)
De nationalité française,
Demeurant à VINCENNES (94300) 3 Allée Nicéphore Niepce
(Membre de la Compagnie Régionale de PARIS)

Cette nomination est faite pour une durée de six exercices sociaux, avec effet au 1er Avril 2004, date d'ouverture de l'exercice social en cours qui aura une durée exceptionnelle de neuf mois,, et prendra donc fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Alain CATASINER, préalablement à la présente réunion, a fait part de son acceptation, pour le cas où il serait nommé Commissaire aux Comptes titulaire de la société.

2. Aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant,

Monsieur Michel LEVREL,
Né le 22 Décembre 1947 à MONTREUIL (93)
De nationalité française,
Demeurant à SAINT-MANDÉ TOURELLE (94160) 10 Rue Guynemer
(Membre de la Compagnie Régionale de PARIS)

Cette nomination est faite pour la durée des fonctions du Commissaire aux Comptes titulaire, soit jusqu'à la date de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Michel LEVREL, préalablement à la présente réunion, a fait part de son acceptation, pour le cas où il serait nommé Commissaire aux Comptes suppléant de la société.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, certifié conforme par le gérant de la société, à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité.

*
* *

Le présent procès-verbal a été signé,
par Monsieur Gérard COTON,
Gérant et Associé unique de la Société ABAX INDUSTRIE.

